

Cible : Exploitants

Titre :

Module réglementation
ATTESTATION DE CAPACITE MARCHANDISES
Expérience professionnelle/ Equivalence Diplôme

Public / pré-requis : Expérience professionnelle

Etre orienté vers ce stage par une DREAL après avis de la Commission Régionale Consultative

▪ **Objectifs :**

Permettre à une personne d'obtenir l'Attestation de capacité par équivalence de son expérience professionnelle, après une formation complémentaire en réglementation

Durée : 10 jours

Validation : attestation de formation précisant le résultat obtenu à l'évaluation finale